

DECRET N°75-224 du 18 septembre 1975

rattachant le Centre de Recherches appliquées  
du Dahomey (C R A D) au Ministère de l'Edu-  
cation Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974 portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les ~~services~~ ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement, notamment son article 14 ;  
VU le Décret n° 75-78 du 1er avril 1975 déterminant les directions géné-  
rales et Directions des Ministères ;  
Sur Proposition du Ministre de l'Education ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Le Centre de Recherches appliquées du Dahomey (C R A D) est rattaché au  
Ministère de l'Education Nationale (Direction des Enseignements du 2è degré).

ARTICLE 2 . - Le Ministre chargé de l'Education Nationale et le Ministre de la Jeunes-  
se, de la Culture Populaire et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'application du présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contrai-  
res et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 septembre 1975

Par le Président de la République, Chef  
de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education Nationale

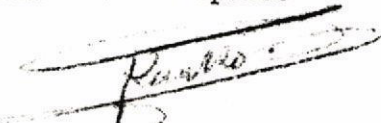
  
Capitaine Vicent GUEZODJE

Le Ministre des Finances

  
Intendant Militaire de 3è classe  
Isidore AMOUSSOU

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Jeunesse, de la Culture  
Populaire et des Sports

  
Capitaine KOUYAMI Francois

AMPLIATIONS : PR 8 - CH 6 - CNR 4 - SGG 4  
IAA-DCCT-IGF-Gde Chano.-ONEPI 5 - DPE-  
DGAJL-INSAE 6 - SPD 2 - MEN et Ses 15 -  
Ministères 12 - JORD 1.